

NOTE PAYS V.I.E BRÉSIL

Vous avez un projet de mission V.I.E dans ce pays ? Prenez connaissance de toutes les informations et obligations nécessaires pour démarrer le projet. Démarches à mener conjointement entre l'entreprise en France, l'entreprise locale et le candidat.

POINTS À RETENIR POUR DÉMARRER UN VOLONTARIAT

Le dispositif V.I.E est encadré par un accord franco-brésilien spécifique, permettant au candidat d'obtenir un visa officiel, **délivré uniquement par le Consulat Général du Brésil à Paris.**

Type de visa	Visa Officiel + Carte d'identité CRD	Coûts de procédure ¹	Pas de frais connus en dehors de 2 déplacements à prévoir sur Paris
Statut du jeune localement	V.I.E (officiel)	Démarrage sur place ? ²	Autorisé sous réserve de l'accord du MRE
Durée de mission	6 à 24 mois	Démarrage en France	Autorisé
Conditions spécifiques	Binationaux franco-brésiliens non admis / Demande de visa nécessitant 2 déplacements au Consulat à Paris / Quota de 240 V.I.E par an	Délai d'affectation au plus court ³	Environ 3 mois pour un démarrage au 1 ^{er} du mois

SOMMAIRE

DEMARCHES PREPARATOIRES	2
VALIDER TOUS LES ASPECTS DE LA MISSION	2
TITRE DE SÉJOUR ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	3
> OBTENTION DU VISA VISOF EN FRANCE	3
> OBTENTION DE LA CARTE D'IDENTITÉ CRD AU BRÉSIL	4
CAS PARTICULIERS	5
MODALITES DANS LE PAYS.....	7
SÉCURITÉ	7
FISCALITÉ	7
PROTECTION SOCIALE.....	8
MODALITÉS DE FIN DE MISSION	8
VOS CONTACTS	9
ANNEXE I - CONSIGNES À SUIVRE POUR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA	10
ANNEXE II - JUSTIFICATIF DE DOMICILE	15
ANNEXE III - DECLARATION DE CONDITION FISCALE	16

¹ Coûts additionnels à l'indemnité et frais de gestion, estimés en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de mise à jour de la Note Brésil, estimation non exhaustive (hors prise en charge ou du versement d'une indemnité logement, hors frais de déplacements induits par la demande de visa ou autres cas particuliers tels qu'une demande accélérée d'obtention de visa, etc.).

² Si le candidat a eu une activité rémunérée connue des autorités fiscales brésiliennes ou sa résidence principale localement avant le départ en mission : le démarrage sur place est autorisé sous réserve que l'entreprise valide le potentiel risque fiscal identifié par Business France après analyse de la candidature.

³ Estimation du délai au plus rapide, hors entreprises non encore agréées par Business France et autres motifs pouvant allonger les délais de traitement (dossiers incomplets, ect...).

DEMARCHES PREPARATOIRES

VALIDER TOUS LES ASPECTS DE LA MISSION

Outre les conditions d'éligibilité du V.I. E, l'entreprise française doit envisager son projet dans le cadre des prérequis imposés par le pays de destination.

Le traitement des dossiers d'affectation par Business France est permis dans la limite d'un quota de **240 départs par an autorisés par les autorités brésiliennes**. *Selon la consommation du quota, Business France peut reporter le traitement d'un dossier sur l'année suivante afin de respecter le quota imposé par les autorités locales.*

> PROFIL DU CANDIDAT

Tout profil de candidat, quel que soit son diplôme, son niveau d'expérience ou sa nationalité (Français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen), peut candidater à une offre V.I.E dans ce pays.

Les autorités locales ont exclu les binationaux.

La délivrance d'un titre de séjour est une décision souveraine à la discrétion des autorités du pays de mission, qui peuvent refuser une demande ou exiger des critères additionnels pour accorder le titre de séjour.

> STRUCTURE D'ACCUEIL

Les autorités locales imposent que la structure d'accueil entre dans l'une des catégories suivantes :

- ✓ Filiale de l'entreprise française
- ✓ Succursale de l'entreprise française
- ✓ Structure d'hébergement : *pour obtenir la liste des structures d'hébergement disponibles, l'entreprise doit se rapprocher de son commercial V.I.E.*

Les autorités locales excluent la possibilité d'héberger un V.I.E dans les structures suivantes :

- ✓ Implantation locale de l'entreprise française sous la forme d'un bureau de représentation
- ✓ Partenaire commercial de l'entreprise française.

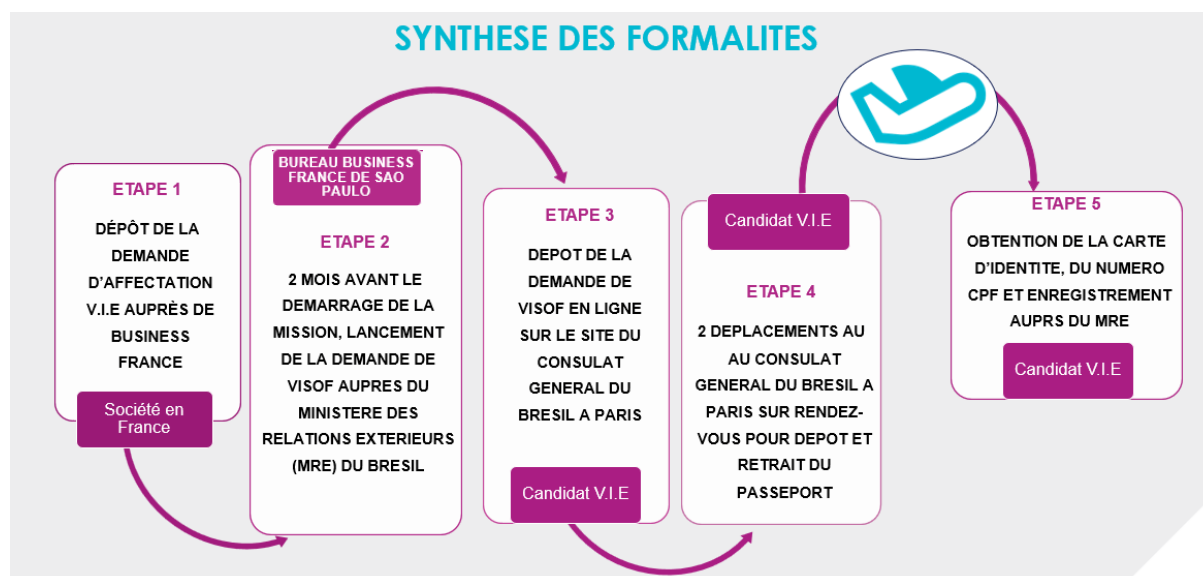
La structure d'accueil au Brésil doit être composée à minima d'un administrateur (CEO ou directeur général) et de 2 employés (de préférence de nationalité brésilienne).

> NATURE DE LA MISSION

Le dispositif V.I.E revêt un caractère formatif. Le volontaire ne peut occuper de fonction managériale.

TITRE DE SÉJOUR ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Une fois le candidat identifié, l'entreprise transmet la demande de nouvelle mission via l'extranet client E-VIE. La procédure s'effectue en **5 étapes** :



Le volontaire est autorisé à se rendre dans le pays de destination une fois seulement que le dossier est validé par Business France. Le volontaire peut alors partir pour le Brésil **avec un passeport en cours de validité et le visa VISOF**.

> OBTENTION DU VISA VISOF EN FRANCE

Etape 1 Copie du passeport	Dès que Business France lui transmet le mail « V.I.E - Prise en charge de votre mission », le candidat télécharge la copie de son passeport dans son espace personnel sur le site Mon Volontariat International, à la rubrique « document visa première demande ».
Etape 2 Demande d'autorisation	Deux mois avant le départ du candidat au Brésil, la demande de visa officiel est introduite par le correspondant V.I.E basé au bureau Business France de São Paulo auprès du ministère des Relations Extérieures (MRE) du Brésil. Le MRE analyse la demande puis donne son accord au Consulat Général du Brésil à Paris pour la délivrance du visa VISOF. Après autorisation du MRE, le candidat reçoit par email une attestation Business France par le référent V.I.E.
Etape 3 Dépôt de la demande en ligne	Une fois que le candidat a reçu l'attestation Business France, dans le mois qui précède le départ, il se rend sur le site du Consulat Général du Brésil à Paris pour déposer la demande de visa. Le candidat doit compléter le formulaire de demande de visa (consignes à suivre impérativement à l'annexe I de cette Note), indiquer une durée de 24 mois (validité visa = 24 mois par défaut) et télécharger les documents suivants, à l'exclusion de tout autre : ☐ la copie du passeport ayant obligatoirement deux pages vierges au minimum ☐ une photo d'identité. ☐ l'attestation Business France formulant la demande de visa dans le cadre du programme V.I.E, remise par Business France au candidat dans un email intitulé « Attestation Visa ». Elle doit être insérée dans la partie « note verbale ».

	<i>Si le candidat rencontre des difficultés pour numériser les documents, il doit sélectionner l'option "Outros" ("autres") et renommer le type de document scanné.</i>  Le récépissé « PROTOCOLO » signé du formulaire de demande de visa ainsi que les documents originaux listés ci-dessus seront à présenter en mains propres par le candidat lors de son rendez-vous au Consulat du Brésil.
Etape 4 Dépôt du dossier en personne au Consulat Général du Brésil à Paris	Une fois la demande déposée, le candidat sollicite un RDV auprès du Consulat brésilien à Paris pour l'estampillage du VISOF sur le passeport. Lors du premier RDV au Consulat, le candidat doit déposer son passeport. Il le récupérera lors du second RDV au Consulat : le visa sera apposé sur son passeport. Le délai pour le retrait du passeport varie en fonction de la période de l'année : en moyenne entre 5 à 15 jours pour que le candidat puisse récupérer son passeport au consulat. Ce délai sera précisé lors de la prise de RDV. Un délai de 10 semaines environ est à prévoir pour l'obtention du Visa Officiel – VISOF (hors périodes estivale et carnaval).



Dès que le candidat obtient son visa VISOF, il doit en transmettre la copie à Business France via son espace personnel sur le site [Mon Volontariat International](#).

> OBTENTION DE LA CARTE D'IDENTITÉ CRD AU BRÉSIL

À son arrivée au Brésil et avant toute démarche administrative, le V.I.E doit prendre contact avec la correspondante V.I.E au Brésil (Cf. coordonnées disponibles en fin de Note) afin :

- ✓ de signaler sa présence sur le territoire et transmettre ses coordonnées au Brésil
- ✓ d'être conseillé sur les démarches à réaliser au Brésil.

La procédure est menée en 3 étapes :

1. Obtention du numéro CPF (Cadastró de Pessoa Física)

Le plus tôt possible après avoir rencontré le correspondant V.I.E, le volontaire doit s'enregistrer auprès du CPF en envoyant un simple email contenant les documents suivants :

- ☐ Le récépissé du formulaire à compléter en ligne [ICI](#)
- ☐ Le passeport (identité + visa)
- ☐ Selfie avec le passeport : en tenant la pièce d'identification ouverte (recto et verso), où devra figurer la photo et le numéro du document bien lisible.
- ☐ Justificatif de domicile. Si le V.I.E n'a pas encore de logement, merci de remplir la déclaration de résidence (voir [annexe II](#))
- ☐ Déclaration de condition fiscale : le V.I.E doit cocher l'option 2 non-résident fiscale au Brésil (voir [annexe III](#))

Adresse e-mail selon l'état de résidence du volontaire au Brésil :

DF, GO, MT, MS et TO	atendimentorfb.01@rfb.gov.br
AC, AM, AP, PA, RO et RR	atendimentorfb.02@rfb.gov.br
CE, MA et PI	atendimentorfb.03@rfb.gov.br
AL, PB, PE et RN	atendimentorfb.04@rfb.gov.br
BA et SE	atendimentorfb.05@rfb.gov.br
MG	atendimentorfb.06@rfb.gov.br
ES et RJ	atendimentorfb.07@rfb.gov.br
SP	atendimentorfb.08@rfb.gov.br
PR et SC	atendimentorfb.09@rfb.gov.br

RS

atendimento@rfb.10@rfb.gov.br

Le délai d'obtention du CPF est d'entre 5 et 10 jours pour les demandes faites en ligne.



Soyez prudent lorsque vous remplissez aux champs "Nome" (prénom) et "Sobrenome" (informez le nom/nom de famille complet) sur le formulaire de demande de CPF. Un remplissage incorrect ou avec des fautes d'orthographe peut entraîner des obstacles éventuels à l'ouverture de comptes bancaires, à la location de véhicules, entre autres.
Exemple : Maria Fernanda RASCHID KRUEGER

Nome: Maria Fernanda

Sobremone: RASCHID KRUEGER

2. Enregistrement auprès du Ministère des Relations Extérieures (MRE)

La demande d'enregistrement du volontaire auprès du MRE est initiée par le Bureau Business France de São Paulo : au plus tard dans les 30 jours à compter de la date d'entrée au Brésil, le V.I.E doit envoyer un email au correspondant V.I.E (vie.brasil@businessfrance.fr) contenant les documents suivants :

- ☐ les copies scannées de bonne qualité du passeport (pages d'identité, du VISOF et du tampon d'entrée au Brésil) – ne pas envoyer de photos des documents ;
- ☐ la copie du numéro CPF - Cadastro de Pessoa Física.

À réception de ces documents, et dans un délai de 3 à 5 semaines, la correspondante V.I.E adresse par e-mail au volontaire une « fiche autographe ». Le V.I.E doit la signer, coller une photo d'identité (3x4 cm - format brésilien) et la renvoyer par mail à la correspondante V.I.E dans un délai de 5 jours ouvrés.

3. Réception de la carte d'identité CRD (Carteira de Registro Diplomático)

À la réception de la fiche autographe du V.I.E, dans un délai de 4 à 6 semaines, la correspondante V.I.E réceptionne la carte CRD du MRE et contacte le V.I.E afin de s'assurer de l'adresse d'expédition.



Dès que le volontaire obtient sa carte d'identité CRD, il doit en transmettre la copie à Business France via son espace personnel sur le site [Mon Volontariat International](#).

CAS PARTICULIERS

AFFECTATION SUR PLACE	<i>Pour rappel, cette solution peut s'appliquer exceptionnellement sous réserve de l'accord du ministère des Relations Extérieures (MRE) brésilien.</i> Le candidat V.I.E doit disposer d'un visa étudiant VITEM IV ou d'un visa permis vacances travail VITEM VI (à condition de n'avoir pas perçu de revenus imposables au Brésil), activé dans le pays depuis au moins trois mois et valide pendant toute la durée de l'instruction du projet d'affectation par Business France et de la demande de VISOF auprès du MRE Brésilien. La demande de VISOF est effectuée exceptionnellement par le correspondant V.I.E. Pour ce faire, le candidat doit prendre contact avec la correspondante V.I.E et lui adresser, avant le mois précédent l'affectation V.I.E, les documents suivants : ☐ Le formulaire de demande de visa imprimé et signé (coller une photo au format 3x4 cm). Le formulaire en ligne est à renseigner selon les indications suivantes : ✓ Objectif principal du voyage = Mission Officielle ✓ Profession = le titre du diplôme ✓ Nom de l'employeur/université/école = Business France ✓ Contact au Brésil = Mme Fernanda KRUEGER, correspondante V.I.E Bureau Business France de São Paulo ✓ Date probable d'arrivée au Brésil = le mois de démarrage de la mission V.I.E ✓ Délai de séjour souhaité = 24 mois
----------------------------------	---

	✓ Comment vous allez rendre votre passeport = par tiers ✓ Numériser la page d'identité de votre passeport + une photo d'identité ☐ Le passeport original ☐ Une photo au format 3x4 cm L'affectation sur place est autorisée à réception du VISOF au plus tard, le 1^{er} jour de la mission V.I.E. Le MRE décide de la validé du visa émis sur place. Normalement, le visa sera valide pour 24 mois de mission V.I.E. Cependant, il est parfois possible que la validité du VISOF démarre à la date d'émission du VISOF. Ainsi, il est possible que le délai de séjour expire quelques jours avant la fin de la mission V.I.E au Brésil. Après réception de son VISOF, le V.I.E formulera une demande de carte d'identité CRD en suivant une procédure spécifique (contacter le correspondant V.I.E pour en savoir plus).
Ayants-droit	✓ S'il dispose d'ayant-droit, le V.I.E doit : - informer au préalable Business France afin que la demande de VISOF soit étendue aux accompagnants ; - transmettre à Business France la copie du passeport du conjoint et/ou des enfants avec la preuve de l'union (Mariage ou PACS). La durée de validité des visas accompagnants est la même que celle du V.I.E. ✓ La procédure de demande de visa officiel est identique à celle du candidat V.I.E, excepté l'attestation Business France. La liste des documents à présenter lors du dépôt de la demande de visa sont : ☐ le formulaire de demande de visa en ligne ☐ une photo ☐ le passeport ayant obligatoirement deux pages vierges au minimum et une validité d'au moins six mois à compter de l'entrée au Brésil ☐ le certificat de mariage ou Pacs ☐ la copie du passeport du V.I.E (+ copie de sa carte CRD si le conjoint V.I.E est déjà en mission) ☐ un extrait du casier judiciaire (datant de moins de 3 mois) ☐ un extrait d'acte de naissance - copie intégrale. Les conjoints ne sont pas autorisés à travailler. En cas de changement de situation familiale, il convient d'en informer impérativement le Bureau Business France de São Paulo. Bénéficiaire d'un visa officiel, le conjoint devra respecter les mêmes règles de conduite et devoir de réserve que le V.I.E.

MODALITES DANS LE PAYS

SÉCURITÉ

Selon l'évolution de la situation sécuritaire, les déplacements dans certains pays ou régions peuvent être déconseillés, voire interdits. En plus de la demande d'autorisation pour tout déplacement en dehors du pays de mission (**ou dans les zones oranges de Brésil**), le volontaire doit s'informer des conditions sécuritaires en se référant à la carte élaborée par le Centre de crise et de soutien qui détaille le statut de chaque pays, par couleurs.

Zone verte	Vigilance normale, sans contrainte sécuritaire particulière
Zone jaune	Vigilance renforcée
Zone orange	Déplacements autorisés avec accord préalable du correspondant V.I.E
Zone rouge	Interdiction formelle de se rendre dans la zone
Tout savoir sur les règles de sécurité au Brésil	→ Site Conseils aux voyageurs / Brésil
Tout savoir sur les règles de sécurité à travers le monde	→ Site Conseils aux voyageurs

FISCALITÉ

L'indemnité perçue par le volontaire n'est en principe pas soumise à l'impôt sur le revenu local en application de la convention fiscale bilatérale conclue entre la France et le Brésil (article 21 applicable au statut de stagiaire).

En revanche chaque année, le volontaire doit déclarer ses indemnités V.I.E en France⁴.

Une vigilance accrue doit être adoptée par l'entreprise si le profil du candidat présente un risque fiscal⁵. Par ailleurs, les pratiques suivantes sont fortement déconseillées :

- lorsque la structure locale verse directement au V.I.E des sommes ou des avantages en nature (logement, téléphonie, véhicule de service, frais de mission...) ⁶;
- lorsque l'entreprise basée en France refacture le coût du V.I.E à la structure d'accueil.

Ces pratiques, peuvent avoir des conséquences dommageables en cas de contrôle comptable générant ainsi une fiscalité sur le revenu du volontaire (à assumer par la société française) et un risque fiscal et social pour la structure locale. Enfin, ces pratiques peuvent remettre en cause l'ensemble du dispositif V.I.E localement.

Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position que l'administration fiscale étrangère pourrait formuler concernant le statut fiscal du V.I.E afin que Business France puisse les accompagner dans leurs démarches.

En aucun cas Business France ne pourrait régulariser une situation qui relèverait de la responsabilité de l'entreprise ou du V.I.E.

⁴ Business France communique chaque année aux volontaires les consignes à suivre pour remplir la déclaration fiscale en France (emailing envoyé au mois de mai).

⁵ Candidat possédant la nationalité, la résidence et/ou des liens de travail avec le pays de mission avant le démarrage de la mission.

⁶ En effet, toute somme de source locale peut être considérée comme un revenu imposable. Cette situation peut amener les autorités à requalifier l'indemnité de source française en revenu imposable localement.

PROTECTION SOCIALE

Tout au long de la mission, le V.I.E bénéficie d'une couverture sociale mise en place par Business France (santé, rapatriement, accident du travail). Durant cette période, le volontaire n'est pas rattaché au système de protection sociale du pays d'accueil.

MODALITÉS DE FIN DE MISSION

> AU NIVEAU MIGRATOIRE :

Au dernier mois de mission V.I.E, le volontaire doit **renvoyer sa carte CRD à la correspondante V.I.E** afin d'annoncer au MRE la fin de la mission.

Pour les VIE disposant d'un visa valide au-delà de la date de fin de la mission V.I.E, celui-ci sera annulé auprès du MRE à la fin de la mission. Le statut officiel est directement lié au statut VIE.

(Ex : Le VIE titulaire d'un visa de 24 mois, ne renouvelant pas son contrat après 12 mois de mission, aura son visa annulé à la fin des 12 premiers mois) ;

Si le V.I.E souhaitez prolonger à titre personnel son séjour au Brésil au terme de son volontariat international :

- ✓ en tant que touriste, il devra sortir temporairement du territoire brésilien pour obtenir à un nouveau tampon d'entrée sur son passeport. Une amende de 100 BRL par jour est applicable pour chaque jour passé au Brésil excédant la date limite du visa.
- ✓ dans le cas d'une embauche, la sortie de territoire n'est pas obligatoire, sous réserve du protocole de la demande d'un nouveau visa correspondant à son nouveau statut.

> AU NIVEAU FISCAL ET SOCIAL :

À l'issue de sa mission, le volontaire doit continuer à déclarer ses indemnités en France : l'année qui suit la fin de sa mission (N+1) pour déclarer ses indemnités de mission sur l'année N-1.

Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position que les autorités étrangères pourraient formuler concernant le statut fiscal ou social du V.I.E afin que Business France puisse les accompagner dans leurs démarches.

VOS CONTACTS
VOUS ÊTES :
L'ENTREPRISE

**Lancement
d'un nouveau projet
V.I.E**

➔ Votre conseiller
commercial V.I.E

**Question liée
au bon déroulement
de la mission V.I.E**

➔ Votre référent V.I.E

LE CANDIDAT / VOLONTAIRE

**Question liée
au bon déroulement
de la mission V.I.E**

➔ Nous questionner
par écrit : [Ici](#)

➔ Par téléphone :
+ 33 (0)4 96 17 25 00

Question liée aux conditions locales

➔ Votre correspondant V.I.E :

Votre correspondant V.I.E :

Fernanda KRUEGER

Email : vie.bresil@businessfrance.fr

BUREAU BUSINESS FRANCE DE RIO DE JANEIRO

Av. Pres. Antonio Carlos, 58, 5° Andar
20020-010 Rio de Janeiro RJ

BUREAU BUSINESS FRANCE DE SÃO PAULO

Rua Marina Cintra, 94 - Jardim Europa
01446-901 São Paulo SP
Tél : (55 11) 98730 1233



Informations mentionnées à titre d'information générale. Business France décline toute responsabilité quant à l'exactitude, la précision, la pertinence, l'actualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations, qui ne constituent pas des conseils personnalisés. Les récipiendaires devront s'abstenir de les utiliser sans avoir préalablement consulté des professionnels des domaines concernés.

ANNEXE I - CONSIGNES À SUIVRE POUR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA

← → ↻ 🏠 🔒 https://formulario-mre.serpro.gov.br/sci/pages/web/ui/#/requerimento

Pour un accès rapide, placez vos favoris ici dans la barre des Favoris. [Gérer les favoris maintenant](#)

PASSEPORT ✓ VISA 🔍 CONSULTER VOTRE SITUATION 📅 METTRE A JOUR LA DEMANDE 🖨️ RÉIMPRIMER LE RÉCÉPISSE DE DÉPÔT

DEMANDE DE SERVICE

1 > Données Générales **2** > 3 > 4 > 5 > 6

↑ DONNÉES D'IDENTIFICATION

Prénom *	Nom *	☐ Le nom n'apparaît pas
Tous les prénoms doivent être mentionnés	Nom de famille	
Date De Naissance *	État Civil *	Sexe *
jj/mm/aaaa	Sélectionnez	☐ Homme ☐ Femme

Avez-vous des noms de famille antérieurs (Ex: nom de jeune fille)? *

☐ Oui ☐ Non

↑ LIEU DE NAISSANCE

Lieu De Naissance *	Etat/Province	Ville *
Sélectionnez		

❗ A lista acima não implica o reconhecimento pela República Federativa do Brasil quer do nome, quer do status legal, de quaisquer dos itens da lista.

↑ NATIONALITÉ

Avez-vous la nationalité brésilienne? *

☐ Oui ☐ Non

SECRETARIA DE ASSUNTOS DE SOBERANIA NACIONAL E CIDADANIA | COORDENAÇÃO-GERAL DE ADMINISTRAÇÃO CONSULAR

SCI-ng - Sistema Consular Integrado - NOVA GERAÇÃO - Versão: 1.19.2.6



Mettre toujours 24 mois de mission par défaut même si votre mission est initialement prévue pour 12 mois.

1 2 Données Du Visa 3 4 5 6

 BUT DU VOYAGE

Objectif Principal Du Voyage *

Sélectionner « Mission officielle »

Autres Objectifs

Date Probable D'arrivée Au Brésil *

jj/mm/aaaa

 SÉJOUR PRÉVU

Type de Période *

☐ Au (jj/mm/aaaa) ☒ Par

Période *

24

Unité de Temps *

mois

[^ SÉJOUR PRÉCÉDENT](#)

Avez-Vous Visité le Brésil Anterieurement? *

☐ Oui ☐ Non

MOYEN DE PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE VOYAGE

Comment se fera la présentation de ce document? *

Sélectionner « Comparution Personnelle du Demandeur »

Si le candidat a des ayant-droit :

1 **2** Données Du Visa **3** **4** **5** **6**

BUT DU VOYAGE

Objectif Principal Du Voyage *

Sélectionner « Missao Oficial (Familia) »

Autres Objectifs

Date Probable D'arrivée Au Brésil *

jj/mm/aaaa

SÉJOUR PRÉVU

Type de Période *

☐ Au (jj/mm/aaaa) ☒ Par

Période *

24

Unité de Temps *

mois

SÉJOUR PRÉCÉDENT

Avez-Vous Visité le Brésil Antérieurement? *

☐ Oui ☐ Non

MOYEN DE PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE VOYAGE

Comment se fera la présentation de ce document? *

Sélectionner « Comparution Personnelle du Demandeur »

DEMANDE DE SERVICE

1 **2** **3** Documents **4** **5** **6**

DOCUMENT DE VOYAGE

☐ Indisponible

Type De Document De Voyage *

Passeport

Numéro *

Délivré Par *

Date d'Émission *

jj/mm/aaaa

Date d'Expiration *

jj/mm/aaaa

☐ Date de Validité Indéterminée

AUTRE DOCUMENT

☐ Indisponible

Nom *

Numéro *

Valide Jusqu'au

jj/mm/aaaa

RETOUR A LA PAGE INITIALE

RETOUR

ENREGISTRER

SUIVANTE

1 2 3 4 Données Professionnelles 5 6

PROFESSION OU OCCUPATION

Profession ou Occupation

Voluntário Internacional em Empresas

Rémunération mensuelle en dollars

1

Nom De L'employeur/De L'université

Business France

Local

Brésil

Etat/Province *

São Paulo

ⓘ A lista acima não implica o reconhecimento pela República Federativa do Brasil quer do nome, quer do status legal, de quaisquer dos itens da lista.

Ville

São Paulo

Adresse

Rua Maria Cintra, 84

Code Postal

01448069

Adresse E-Mail

vie.bresil@businessfrance.fr

Telephone

DEMANDE DE SERVICE

1 2 3 4 5 Contacts 6

FORMES DE CONTACTS

Options de Forme de Contact *

Sélectionnez

Contenu *

+ INCLURE UNE AUTRE FORME DE CONTACT

ADRESSE DE RÉSIDENCE PERMANENTE

Local *

Sélectionnez

État/Province

Ville *

ⓘ A lista acima não implica o reconhecimento pela República Federativa do Brasil quer do nome, quer do status legal, de quaisquer dos itens da lista.

Adresse *

Code Postal

Est-ce votre adresse de correspondance? *

☐ Oui ☒ Non

AUTRES ADRESSES

+ INCLURE UNE AUTRE ADRESSE

CONTACT AU BRÉSIL

☐ Pas Informé

1e Personne à contacter

Nom *
Fernanda Krueger

Local *
Brésil

État *
São Paulo

Ville *
São Paulo

! A lista acima não implica o reconhecimento pela República Federativa do Brasil quer do nome, quer do status legal, de quaisquer dos itens da lista.

Adresse *
Rua Marina Cintra, 94 – Jardim Europa

Code Postal
01446060

Lien de Parenté *
Autres

Description de la Lien de Parenté *
Responsable VIE Brésil

Formes de Contacts
Options de Forme de Contact
Adresse E-Mail

Contenu
vie.bresil@businessfrance.fr

DEMANDE DE SERVICE

1 2 3 4 5 6 Données Biométriques et Documents Scannés

PHOTO

SÉLECTIONNER LE DOCUMENT

! Formats acceptés JPG/JPEG, GIF et PNG., avec la dimension minimum de 431x531 pixels pour la photo. Le document ne doit pas dépasser 300KB.

SIGNATURE

SÉLECTIONNER LE DOCUMENT

! Formats acceptés JPG/JPEG, GIF et PNG., avec la dimension minimum de 420x240 pour la signature. Le document ne doit pas dépasser 300KB.

DOCUMENTS SCANNÉS

Choisir le type de document scanné *
Note Verbale

SÉLECTIONNER LE DOCUMENT

! Formats acceptés PDF, JPG/JPEG, GIF, PNG e BMP.

0.00% - 0 / 5242880 bytes

☐ Je déclare que les informations fournies dans le formulaire sont exactes.

RETOUR A LA PAGE INITIALE RETOUR ENREGISTER FINALISER LA DEMANDE

Concernant la Note Verbale à insérer, il s'agit de l'Attestation Business France envoyée par email intitulé « Attestation Visa» au candidat.

DECLARAÇÃO DE RESIDÊNCIA

Eu, _____
(nome completo)
nascido(a) em _____, de nacionalidade _____
(data de nascimento) (nacionalidade)
passaporte nº _____ portador do Visto Oficial nº _____
(número do passaporte) (número do visto oficial)
estado civil _____ inscrito no programa oficial do Governo francês, V.I.E -
Voluntários Internacionais em Empresas declaro para os devidos fins residir, atualmente, no endereço:

(rua, número, CEP, bairro, município / local, país)

Assinatura	Local e Data

ANNEXE III - DECLARATION DE CONDITION FISCALE

Cocher l'option 2 non-résident fiscale au Brésil :

MINISTÉRIO DA
ECONOMIA

Receita Federal

ANEXO ÚNICO

DECLARAÇÃO DE CONDIÇÃO FISCAL

Eu, _____ ,
(nome completo)
nascido(a) em _____ , de nacionalidade _____ ,
(data de nascimento) (nacionalidade)
filho de _____ e
(nome do pai)

(nome da mãe)

DECLARO,

para fins de atos no Cadastro Nacional de Pessoas Físicas (CPF), sob as penas da lei, que
resido no endereço

(endereço completo: rua, número, município / local, país)

e possuo a condição fiscal de:

- ☐ residente no Brasil, nos termos do art. 2º da Instrução Normativa SRF nº 208/2002
- ☐ não-residente no Brasil, nos termos do art. 3º da Instrução Normativa SRF nº 208/2002

Declaro, ainda, que as informações aqui relatadas correspondem à expressão da verdade e
que estou ciente da penalidade prevista no Código Penal quanto à falsidade ideológica.

Assinatura	Local e Data